

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

REVITALISATION PÉRENNE DES LIGNES FERROVIAIRES DE DESSERTES FINES DU
TERRITOIRE - (N° 998)

AMENDEMENT

N ° CD8

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, M. Beurain, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
Mme Diaz, M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.